

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari Bank

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2009.

(Mt. en milliers de dinars)

	du 01/04/09 au 30/06/09	du 01/04/08 au 30/06/08	au 30/06/2009	au 30/06/2008	au 31/12/2008
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	59 426	54 848	113 456	101 106	216 346
Intérêts et revenus assimilés	38 058	36 956	76 240	68 701	150 520
Commissions (en produits)	11 616	9 551	21 393	17 628	37 104
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	9 628	8 402	15 623	14 008	26 971
Revenus du portefeuille d'investissement	123	-61	199	769	1 751
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	21 591	20 225	44 368	40 593	87 797
Intérêts encourus et charges assimilées	20 976	19 809	43 288	39 790	86 249
Commissions encourues	615	373	1 079	741	1 535
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	43	0	62	13
3) PRODUIT NET BANCAIRE	37 834	34 623	69 088	60 513	128 549
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	720	2	724	135	1 624
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	18 169	17 055	34 930	32 155	63 780
Frais de personnel	12 840	11 757	25 205	22 659	44 524
Charges générales d'exploitation	5 329	5 298	9 724	9 496	19 256
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			345 692	324 521	351 577
Portefeuille Titres Commercial			289 535	267 337	294 711
Portefeuille Titres d'Investissement			56 156	57 184	56 866
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			2 174 069	1 808 438	1 963 053
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 704 403	2 234 090	2 410 416
Dépôts à vue			882 223	624 687	685 479
Comptes d'épargne			829 775	707 236	779 028
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			116 129	112 016	166 143

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période au premier semestre 2009 et 2008. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2008.

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2009 TRIMESTRE 2

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 juin 2009 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2009 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2009 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari bank au terme du premier semestre 2009, a atteint 113,4 Millions de Dinars, soit une progression de 12,3 Millions de Dinars représentant 12,2 % par rapport à la même période de l'année 2008. Cette augmentation est due à l'accroissement des intérêts et revenus assimilés de 7,5 Millions de Dinars, des commissions de 3,7 Millions de Dinars et des gains et revenus sur portefeuille titre de 1 Millions de Dinars.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 14 % et les charges opératoires ont augmenté de 8,6 % améliorant ainsi le coefficient d'exploitation de 2,5 points.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté durant l'année 2009 de 21 %, notamment, les dépôts à vue +41,2 % et l'épargne + 17,3 %. Quant à l'encours des crédits à la clientèle, il a augmenté de 20,2 %.